

**Notre maire de secteur (6/8 arr.), s'engage à informer la population
sur les garanties obtenues
pour la levée des réserves des commissaires enquêteurs**

Réunion le 8 février à 18 h 00 - Maison du Peuple - 186, av de la Madrague de Montredon.

Garanties : « *Obligation d'assurer à quelqu'un la jouissance d'une chose, d'un droit ou de le protéger contre un dommage éventuel (précaution, préservation, protection)* »

LES QUESTIONS À ÉCLAIRCIR SONT TOUJOURS PRÉSENTES

- Peut-on rester sourd aux demandes de concertation publique et de débat public pour améliorer et non dégrader le littoral sud, volonté confirmée par 3 réunions publiques et l'avis des commissaires-enquêteurs ?
- Peut-on accorder les permis de construire sur une zone à risque, comme vient de le faire la mairie de Marseille, sans lever intégralement les réserves vitales des commissaires-enquêteurs, et se décharger en demandant à la population de faire de la « *vigilance* » à posteriori ?
- Est-t-il possible de garantir la santé des habitants, de la Vieille Chapelle à Callelongue, sans véritable confinement de tous les travaux, pour empêcher l'envol des poussières contaminées ?
- Peut-on ne dépolluer qu'une partie de la friche industrielle, en ignorant que la pollution se transfère dans et à l'extérieur du site. Quelles protections pour les riverains, les ouvriers, les futurs habitants ?
- Peut-on ne dépolluer les terrains qu'en superficie, en ne les recouvrant que d'un tapis de terre saine de 30 cm, sans purger toutes les « *zones sources concentrées* » comme l'imposent la législation et la réglementation, indépendamment et sans condition de tout projet immobilier ? La mairie et la préfecture représentant l'État peuvent-elles l'ignorer ?
- Face aux obligations légales de la transition écologique, peut-on ignorer l'impact et le risque d'incendie d'un projet immobilier surdimensionné sur les collines, la mer, la flore et la faune de sites protégés, réserve de biodiversité et poumon vert de la ville ?
- Peut-on oublier la loi littoral qui protégea les noyaux villageois en 2013 contre le projet OCEANIS ?
- Peut-on ignorer l'impact de 333 logements, a minima 700 nouveaux habitants et 1 500 déplacements /jours supplémentaires, alors qu'il existe déjà 24 000 déplacements/jours sur la route unique.

C'est pourquoi, nous vous invitons à venir à réunion publique du mercredi 8 février à 18 h 00.

Pour contacter l'Association santé littoral Sud : rendez-vous sur place à 17 h 30

Lien pour s'inscrire à la réunion : <https://framaforms.org/reunion-dinformation-projet-legre-mante-mercredi-8-février-à-18h-1674898957> - ou sur le site de la mairie : <https://mairie-marseille6-8.fr/>

Soyons acteurs de notre santé, de notre environnement, de nos transports, des noyaux villageois.

**DES GARANTIES EFFECTIVES OUI !
DES PROMESSES, SOUVENT NON TENUES, NON !**

Contact : comite.sante.littoral.sud@gmail.com

Site internet : www.comite-sante-littoral-sud.org